

CAUSES DE REFUS DES ECHANTILLONS EN SANTE ANIMALE

I- PCR SANTE ANIMALE

- Matrice non adaptée à la recherche demandée
- Echantillon non identifié
- Contenant cassé avec risque de contamination du prélèvement
- Délai depuis le prélèvement supérieur à 15 jours
- Mauvaise conservation du prélèvement (lyse avancée, signes de contamination bactérienne, moisissures)
- Chiffonnette et Pédichiffonnettes avec neutralisant dans le cadre des analyses par PCR sur *Mycobacterium Paratuberculosis, infleunza etc....*

Cas des reprises de sérums traités dans le service sérologie

- Une reprise de sérum pour analyse PCR peut être faite uniquement à partir des tubes reçus par le laboratoire, lorsque seulement des cônes à filtre ont été utilisés pour les prises d'essai
- Les sérums en sérothèques et les tubes traités par les automates ne seront pas exploitables en PCR

En cas de non respect des critères d'acceptabilité, le laboratoire contact le demandeur pour savoir si l'analyse doit être faite. Si le demandeur veut réaliser l'analyse, celle-ci sera rendue hors COFRAC et sous réserves.

II- SEROLOGIE

Tubes de sang

- Tube cassé
- Echantillon non ou mal identifié
- Echantillon en quantité insuffisante
- Sérum hémolysé
- Délai entre prélèvement et réception supérieur à 30 jours

Buvards

- Buvard non imbibé sur les 2 faces
- Condensation à la surface
- Inter-contamination par contact
- Développement fongique
- Délai entre prélèvement et réception supérieur à 30 jours

Cartilages auriculaires

- Quantité insuffisante
- Délai entre prélèvement et réception supérieur à 30 jours

Reprises de sérothèques

- Volume inférieur à 150 µL
- Sérothèque décongelée plus de 3 fois

III- PRELEVEMENTS DANS LE CADRE DE LA CERTIFICATION SANITAIRE A DESTINATION DES ETATS MEMBRES ET DES PAYS-TIERS Instruction technique DGAL/SDSBEA/2021-895 26/11/2021.

Refus si une des conditions ci-dessous n'est pas remplie :

- Présence d'un scellé numéroté, non corrompu, par éleveur
- Identification du prélèvement : numéro officiel composé d'un code pays (2 lettres) + 10 chiffres (l'utilisation d'une étiquette collée sur le tube est recommandée)
- Annexe 1 : volet vétérinaire correctement remplie
- Annexe 1 bis : liste des animaux prélevés correctement remplie (n° d'identification individuel reporté sur l'annexe)
- Annexe 2 : engagement de l'éleveur correctement remplie
- Conditions du point II SEROLOGIE

IV- Microbiologie Animale

Critères d'acceptabilités et prélèvements à réaliser dans le cadre de la recherche de Métrite Contagieuse Equine : cf section Equidés : document P-RC-WO11878

Critères d'acceptabilités et prélèvements à réaliser dans le cadre des recherches de Salmonelles :

cf section Animaux de rentes :

document T-ELCDF-WO11880 : environnement des productions animales

document T-ELCDF-WO11883 : mammifères

document T-ELCDF-WO11884 : oiseaux